

Dispositifs physiques : Filet

Préserver la quiétude

Où installer des filets :

- * En amont ou en bordures des tronçons de pistes dangereux
- * En contrebas des pistes et remontées mécaniques
- * En bordure forestière à certaines conditions.
- * Dans la continuité d'autres dispositifs



- *En dehors des crêtes*
- *En dehors des zones avalancheuses*



Avantages de ce dispositif :

- Véritable barrière dissuasive,
- Equipement normalisé,
- Existe de nombreux modèles,
- Peut être retiré en été,
- Peut s'associer à des enjeux sécuritaires,

Inconvénients de ce dispositif :

- Doit être installé sur une longueur importante,
- Contraignant, surtout en cas de fortes chutes de neige,
- Acquisition et maintenance relativement coûteuses,
- Matériel aisément dégradé par les pratiquants,
- Peuvent être dangereux pour les oiseaux.

L'avis des skieurs : Les filets font naître chez les skieurs une attitude de prudence, notamment chez les plus novices, car le dispositif est lié pour eux à un danger envers lequel le filet est censé les protéger. Généralement la canalisation qu'ils induisent est respectée, justement par crainte du danger présumé ayant nécessité la mise en œuvre du filet. Toutefois pour les plus habitués, ceux-ci n'hésitent pas à les contourner soit par l'amont, soit par l'aval.

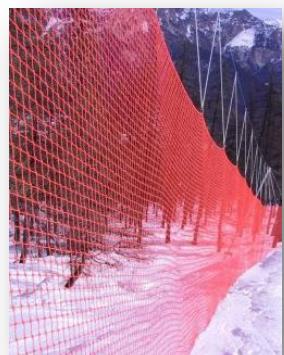


Caractéristiques du dispositif :

Principaux types	Coûts approximatifs	Mise en place & Maintenance	Longévité
<p>A. Maille 70 – 100 mm / Diamètre 5mm</p> <p>B. Maille 70 – 100mm / Diamètre 3,5mm</p> <p>C. Maille 120 mm / Diamètre 2,5mm</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Piquets : 12€ l'unité • Colliers : 1€ l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Homme peut installer environ 100 à 150 m de filet en 1 journée • 1 maintenance quotidienne par un pisteur pour relever le filet au nécessaire, constaté des dégâts, etc. • 1 pisteur peut inspecter environ 400 à 600m de filet en 1h • 1 contrôle annuel pour l'entretien et l'éventuel relevage du dispositif 	5 à 10 ans Attention aux détériorations

Préconisation de mise en œuvre

- * Croiser les données cartographiques faunistiques (diagnostic habitats) et points à canaliser (zone d'accidents).
- * Demander l'avis du personnel de terrain et des acteurs locaux sur le choix du dispositif, la longueur, l'emplacement, ...
- * Mettre en place les filets à plus de 3m des lisières forestières pour éviter les collisions avec la faune (ongulés, avifaune).
- * Relever ou démonter les filets en été pour réduire l'impact paysager et les risques de collision avec l'avifaune.
- * Etre vigilant à la hauteur des filets : plus celle-ci est haute plus la portance avec la neige sera forte et plus il faudra relever régulièrement les filets. Une hauteur de 1,50m à 2m semble un bon compromis.
- * Etendre les filets aux points d'accès du hors-piste par gravité
 - o Zones forestières et les champs de poudreuse en aval,
 - o Autour des gares d'arrivée des remontées mécaniques,
- * Mettre en place un plan de communication et d'intervention en accompagnement :
 - o Mettre en place des panneaux en amont de la zone équipée, si possible sur des points d'arrêt pour valoriser la démarche.
 - o Sensibiliser le grand public à la coexistence avec la faune sauvage par divers supports (brochures, TV, flyers, plan des pistes), différentes animations (maraudage), ou directement par le biais des acteurs du tourisme (office de tourisme, accompagnateurs en montagne).
 - o Sensibiliser les professionnels (moniteurs de ski, accompagnateurs, ...) afin de les intégrer à la démarche et éviter d'éventuels conflits d'intérêts.
 - o Sensibiliser le personnel afin de faire de ce dernier un vecteur de communication auprès du public.
 - o Faire participer au projet les chasseurs, les acteurs du tourisme pour combiner les intérêts, les compétences, et faciliter l'appropriation de la démarche.



Pensez à eux !





SPORTS DE MONTAGNE ET RESPECT

Respectez nos amis - Ne pas leur imposer

Attention, cette année, l'enneigement est exceptionnel et les conditions des pratiques sportives sont optimales. Mais la faune de montagne subit ces conditions extrêmes qui rendent sa survie délicate. Il est important de ne pas accentuer les difficultés en respectant quelques règles simples :

- Respectez les zones d'hivernage des animaux,
- Restez sur les itinéraires et soyez discrets,
- Evitez les lisières et les surfaces déneigées,
- Tenez vos chiens en laisse.

Retrouvez toutes les informations sur : www.respecter-cest-proteger.fr



Parc naturel régional
du Massif des Bauges



Chamois



Geoparks



Pour aller plus loin :

- * Doubler la barrière en bois d'un filet de protection pour éviter que les skieurs puissent l'escalader ;
- * Substituer ou renforcer progressivement le filet barrière par un dispositif du type haie forestière, barrière bois ;
- * Concevoir ou réaménager les pistes et les remontées mécaniques de manière à diminuer le hors piste par gravité.

Exemple : Domaine de Praz sur Arly / Notre Dame de Bellecombe

• Contexte :

Création d'une piste et d'un téléski vers une zone d'hivernage Tétras lyre à environ 2000m d'altitude ayant suscité des mesures compensatoires traitées par une convention avec la fdc 74.

• Contenu convention :

Mise en place de panneaux d'informations, Interdiction du ski hors-piste, mis en œuvre de 800m de filets le long de la piste et maintenance du dispositif, visualisation du téléski et retour bas de la cordeline, végétalisation, travaux à réaliser après le 15 août, broyage sur piste et broyage en mosaïque pour restaurer des habitats de reproduction, participation financière aux actions conduites par le groupement d'intérêt cynégétique à hauteur de 3000€/an.

• Actions :

Durée de la convention 10ans avec visualisation du téléski, 3 débroussaillages en mosaïque réalisés et poursuivis d'ici deux ans, mise en place de 1 200m de filets au niveau de la piste du Creusaz, mise en place de panneaux sur les pylônes du téléski au nombre de 6 et en bordure des pistes.

• Coût :

Environ 5000€, + 3000€/an + coût personnel.

• Mise en œuvre :

3 hommes pendant 2 jours + 2heures de maintenance / jour réalisées par un pisteur dont le poste à été créé par l'extension du domaine skiable réalisée. Filet directement en bordure de piste.

• Particularités :

Pistes en dévers d'où la mise en place de deux filets l'un servant de protection (filet de balisage), l'autre servant à retenir la neige projetée par les skieurs. Ce dernier est retiré à chaque damage pour permettre la remontée de la neige sur la piste avec la dameuse.

• Résultats :

Canalisation respectée par les skieurs lambda, mais pas par les moniteurs-chasseurs qui ont pourtant participé à l'élaboration du projet. Publication d'une brochure ici présente.

Contacts :

LaBelleMontagne :

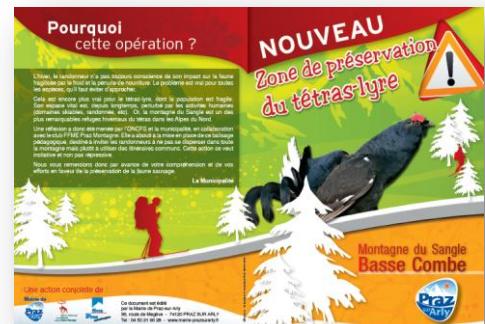
Philippe Tissot - 04.79.31.62.22

Groupement d'intérêt Cynégétique du Val d'Arly :

M. Fournet - 06.17.60.22.71

Fédération des chasseurs de Haute-Savoie :

P. Roche - 04.50.46.89.21



Autres expériences :

- Le Grand Bornand -- Cloisonnement d'une versant opposé à l'arrivée de la remontée mécanique ce qui évite le transfert des skieurs – Contact - accueil - 04 50 02 78 10.
- La Clusaz – Protection contre le passage des VTT par déploiement de filet des zones récemment plantées par l'Office National des Forêts.
- Les Karellis – Mise en place de filet pour zone d'hivernage Tétras lyre et faune – Contact – accueil - 04 79 59 50 30.



Figure 1 Le Grand Bornand



Figure 2 La Clusaz



Figure 3 Les Karellis